



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 11 JUILLET 2023

Délibération n° 2023-100

L'an deux mille vingt-trois le onze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/07/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry — VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - LAVERGNE Cécile - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey.

Absents excusés : M. VENANT Frédéric ayant donné pouvoir à SEGUINOT Stéphanie.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Autres domaines de compétences – Communication

Règlement de publication sur panneau numérique

Madame le Maire donne la parole à Madame Nathalie DIERS de LABARRE laquelle informe l'assemblée délibérante qu'il y a une demande de la part du tissu associatif afin de pouvoir bénéficier des supports numériques de communication utilisés par la collectivité.

Elle propose donc en séance un règlement intérieur qui concernerait des publications pour des évènements ponctuels organisés par les associations communales qui pourraient être diffusées sur :

- Le panneau numérique rue du Centre,
- Iliwap
- Facebook

Un formulaire de demande est également présenté.

Le Conseil Municipal, DECIDE par 12 voix POUR d'approuver :

- la mise à disposition des supports numériques communaux précités pour les publications ponctuelles d'évènements organisés par les associations communales
- les règlement intérieur et formulaire de demande joints à la présente
- la mise en œuvre par Madame le Maire de ces nouvelles dispositions.

Publication dématérialisée du 17.07.2023
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20230711-2023-100
Reçu le 13.07.2023

